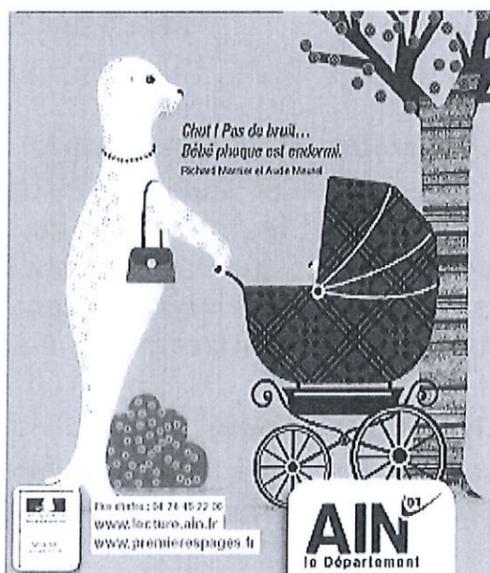




Opérations Premières Pages à Saint Maurice de Rémens

**Samedi 20 Octobre 2018
à 10h30**
**Salle polyvalente
de St Maurice de Rémens**

**SPECTACLE
GRATUIT
POUR TOUS**
**« Big Bang,
Le mystère
des étoiles »**



*Un livre offert à tous les enfants de
Saint Maurice de Rémens nés en 2017.*

Opération organisée par les membres de la bibliothèque de Saint Maurice de Rémens en partenariat avec le Département et le RAMI.



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
26 septembre 2018 à 20 h 30

Présents : M. Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M. Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Eddy LABBÉ, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI.

Absente excusée : Mme Marie-Hélène MORETEAU, pouvoir à Mme Schérazade TOUNSI.

Absents : M. Fabrice ANGELOT, M. Jérémy GRANDJEAN.

Monsieur Cyril GOUDARD est nommé secrétaire de séance.

Après l'adoption du compte rendu du 25 juillet à l'unanimité, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour que soit ajouté un point à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'adjoint administratif. Demande acceptée à l'unanimité. Puis il passe à l'ordre du jour.

1. Créances éteintes et admission en non-valeur sur les budgets de l'eau et de l'assainissement

Madame Sylviane BOUCHARD, expose à l'assemblée, que Monsieur Christian LAMUR, trésorier d'Ambérieu-en-Bugey, a fait parvenir à la commune un état de créances éteintes et de côtes irrécouvrables sur les budgets eau et assainissement.

Elle détaille l'ensemble des sommes qui ne pourront être recouvrées :

Sur le budget de l'eau,

- Factures non payées qui s'étalent de 2010 à 2016 : Côtes irrécouvrables : 285.75 €.
- Dossier de surendettement : Créances éteintes : 313.29 €.

Les crédits prévus au budget primitif n'étant pas suffisants, elle propose au conseil municipal d'effectuer :

Un virement de crédits de 244.00 € du compte 617 (Etudes) au compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs).

Sur le budget de l'assainissement,

- Factures non payées qui s'étalent de 2010 à 2012 : Côtes irrécouvrables : 97.35 €.
- Dossier de surendettement : Créances éteintes : 319.71 €.

Les crédits ouverts au budget primitif n'étant pas suffisants, elle propose au conseil municipal d'effectuer :

Un virement de crédits de 320.00 € du compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) au compte 6542 (créances éteintes) ainsi qu'un virement de 29.00 € du compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

Ces virements de crédits sont adoptés à l'unanimité.

2. Reprise de concession

Madame Sylviane BOUCHARD expose qu'en début d'année, une entreprise intervenant dans le cimetière communal, a fortement endommagé une tombe d'enfant, appartenant à la famille DUFOUR.

Considérant d'une part que cette tombe, placée à l'entrée du cimetière, en rend l'accès difficile, et d'autre part, que la concession est une concession perpétuelle, la famille accepterait que la commune procède à la reprise de la concession.

En contrepartie, la commune devra renouveler à titre gracieux, une autre concession leur appartenant, pour 60 ans.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce renouvellement à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention décide d'accorder à la famille DUFOUR, le renouvellement à titre gratuit de la concession n° 213, au nom de DUFOUR Paul pour 2 fois 30 ans et de procéder à la reprise de concession de la tombe endommagée.

3. Décision modificative budget communal : création d'une opération « Poteaux Incendie »

Madame Sylviane BOUCHARD, explique qu'il est nécessaire de changer deux poteaux d'incendie sur la commune, un à Martinaz et l'autre vers la caserne des pompiers. Celui situé vers la caserne serait remplacé par une bouche d'incendie placée au ras du sol afin d'éviter qu'elle soit régulièrement emboutie. Elle propose aux membres du conseil de créer une opération « poteaux d'incendie » en investissement et d'effectuer un virement de crédits de 7500 € de l'opération 2017-02 – Vidéo protection école/mairie vers l'opération 2018-05 « Poteaux d'incendie ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Aides du Département et de l'Agence de l'Eau – Réhabilitation des réseaux humides - Programme de travaux 2019/2020

Monsieur le Maire explique que les études et les travaux de « Réhabilitation des réseaux humides – Programme de travaux 2019/2020 » sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

De valider la totalité de l'opération « réhabilitation des réseaux humides », qui comprend le renforcement du réseau d'eau potable sur le budget de l'eau et la mise en séparatif du réseau d'eaux usées sur le budget assainissement. L'ancien réseau d'assainissement serait conservé pour les eaux pluviales et un réseau d'assainissement neuf serait créé.

De valider le montant HT **2 049 780.00 €** de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,

De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la totalité de l'opération « réhabilitation des réseaux humides » ainsi que son montant HT de **2 049 780.00 €**, et sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour sa réalisation.

5. Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales.

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, rénovant les modalités d'inscription sur la liste électorale stipule que les commissions administratives seront remplacées par des commissions de contrôle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ces commissions de contrôle, pour les communes de moins de 1000 habitants sont composées d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal de Grande Instance ;

Le conseil municipal, à l'unanimité propose Monsieur Stéphane PROUD pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

6. Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire explique que la personne en contrat aidé qui occupe un emploi au secrétariat de mairie va devoir s'absenter quelques mois pour raisons médicales.

Afin de la remplacer, il est nécessaire de créer un poste, puisque les personnes en contrats aidés ne sont pas recrutées sur un poste existant.

Il demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet. Il précise que ce poste ne sera occupé qu'à temps partiel par la remplaçante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.



Le Maire,
Éric GAILLARD

INFORMATIONS DIVERSES :

11 novembre 2018 : Centenaire

La cérémonie aura lieu à 11 h 00 devant le monument aux morts. S'agissant du centenaire, les membres de l'association « Rencontres et culture » exposeront lors du vin d'honneur les données biographiques et militaires des 21 soldats dont les noms sont gravés sur nos monuments aux morts. Vous êtes cordialement invités à nous rejoindre.

Le repas des anciens :

Il se déroulera le samedi 17 novembre 2018 à la salle plurivalente. Repas préparé par le restaurant « Chez les Filles ».

Coupes de bois :

Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 31 octobre 2018

Montant de la coupe de bois : 50 €

Pour information, des peupliers sont tombés lors de la tempête de fin juillet, si vous êtes intéressés pour récupérer à titre gratuit le bois, merci de vous faire connaître à la mairie.